

## **Journée mondiale des réfugiés : droit d'asile et devoir de solidarité**

Chaque année, le 20 juin, est célébrée la Journée mondiale des réfugiés. Cette année, le constat est difficile : il n'y a jamais eu autant de personnes à prendre le chemin de l'exil à travers le monde, en quête d'une protection et d'une vie meilleure.

La Convention de Genève de 1951 est sans cesse remise en cause, tant par des politiques que par des pratiques qui contreviennent au droit d'asile. Son respect est un impératif de droit, de solidarité et de dignité.

La recherche d'une société respectueuse des droits, humaine et solidaire est d'autant plus importante dans un contexte de repli sur soi, de montée en puissance des idées de l'extrême droite et des actes violents à l'encontre des personnes exilées elles-mêmes, et de celles qui leur viennent en aide et participent à leur accueil. En témoigne la démission du maire de Saint-Brévin-les-Pins, les propositions alarmantes de parlementaires pour réformer la politique d'asile et d'immigration en France.

L'agression terrible commise par un réfugié syrien à Annecy le 8 juin dernier a soulevé une vague d'émotion et d'indignation légitimes, derrière laquelle s'est glissée une vague de stigmatisation et de haine envers les personnes étrangères. Le débat politique sur les migrations doit redonner sa place à l'Etat de droit, au respect de la dignité et des droits fondamentaux des personnes migrantes.

La panthéonisation annoncée de Missak et Mélinée Manouchian est un acte politique majeur dont nous pouvons tous nous réjouir. C'est un geste symbolique fort dans la reconnaissance de l'apport de personnes étrangères à la défense de la France, de la résistance face au racisme, à l'antisémitisme et à la xénophobie.

La grandeur de la France est à cette condition. Notre pays, ses services publics et l'ensemble des professionnels engagés dans l'accueil et l'accompagnement le méritent.

## Quand les interprètes permettent le droit à la parole et à la compréhension

Aujourd'hui, face aux obstacles à l'accès aux droits des personnes exilées, il est nécessaire de renforcer les outils qui en permettent l'effectivité, parmi lesquels le recours à l'interprétariat professionnel. Dans la demande d'asile, le droit à un interprète professionnel devrait être le premier de tous les droits car il est déterminant pour l'exercice de tous les autres.

A l'occasion de la Journée mondiale des réfugiés, ISM Interprétariat publie son rapport d'activité pour l'année 2022, durant laquelle, malgré les difficultés des contextes international et national, l'association a poursuivi son engagement auprès des services publics et des associations, pour lever la barrière de la langue et permettre l'accès aux droits des personnes migrantes allophones.

En matière d'asile, nos interprètes interviennent quotidiennement aux différentes étapes du parcours des personnes exilées, dans tous les services publics et associations qui jalonnent la vie quotidienne.

Au travers de plus de 33 000 interventions à l'Office français de protection des réfugiés et apatrides, et à la Cour nationale du droit d'asile en 2022, les interprètes d'ISM Interprétariat sont propulsés dans des tranches de vie, et doivent retranscrire les maux, les blessures, les récits de persécutions et de violences, relevant souvent de l'indicible.

Au fur et à mesure des années, les interventions des interprètes d'ISM Interprétariat ont été les reflets des réalités des flux migratoires, des conflits, et de la manière dont la France accueille et protège. C'est ainsi qu'ISM Interprétariat a été témoin de l'exil des personnes fuyant l'Afghanistan après la prise de pouvoir par les Talibans en 2021, ou des personnes fuyant l'Ukraine suite à l'invasion russe en février 2022.

Les acteurs associatifs sont essentiels à l'accueil et à l'intégration des personnes demandeuses d'asile en France. Ils détiennent de véritables expertises, nourries quotidiennement par leurs actions sur le terrain, et peuvent témoigner des réalités de l'accès aux droits.

Parce que le croisement de ces expertises est essentiel pour réfléchir et construire des recommandations plus fortes, ISM Interprétariat organise le 22 juin 2023 un débat, durant lequel interviendront France terre d'asile et la Fédération des acteurs de la solidarité autour des réalités de l'accès aux droits dans la demande d'asile en France.

### Contact presse

Laura MOREL – 01 53 26 52 55 - [communication@ism-mail.fr](mailto:communication@ism-mail.fr)

**ISM Interprétariat**

90 avenue de Flandre 75019 Paris

☎ 01 53 26 52 50 ✉ [contact@ism-mail.fr](mailto:contact@ism-mail.fr)

Association loi 1901 – Siret : 322 434 077 00036 – Code APE : 7430 Z – [www.ism-interpretariat.fr](http://www.ism-interpretariat.fr)